

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

**Procès-verbal - Mardi le 6 avril 2021**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA, TENUE A HUIS CLOS AU 26 CHEMIN BEGLEY (CENTRE COMMUNAUTAIRE), ET PAR VOIE VISIOCONFÉRENCE, LE 6 AVRIL À 18H49, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ROBERT BERGERON, MAIRE

SONT PRÉSENTS EN SALLE, ROBERT BERGERON, SYLVAIN LA FRANCE, LYNNE LACHAPPELLE, PAUL CHAMBERLAIN, LYNN NOËL, CRAIG GABIE ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, PIERRE VAILLANCOURT

EST ABSENT HENRI CHAMBERLAIN (motivée)

---

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

1.1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

2021-04-054

1.2 **SÉANCE TENUE À HUIS CLOS**

---

**Considérant** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

**En conséquence**, il est proposé par Sylvain La France, appuyé par Paul Chamberlain et résolu unanimement :

**Que** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence,

**Que** le conseil publie un avis, sur son site Internet, informant la population que le conseil va siéger à huis clos, que le public ne sera pas admis au cours de cette séance et qu'ils sont invités à poser leurs questions par courriel ou téléphone.

**ADOPTÉE**

1.3 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

**1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Séance tenue à huis clos
- 1.3 Période de questions
- 1.4 Ordre du jour
- 1.5 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2021
- 1.6 Prélèvements bancaires
- 1.7 Registre des chèques
- 1.8 Liste des comptes fournisseurs
- 1.9 Dépenses du directeur général
- 1.10 Dépenses du directeur du service incendie
- 1.11 AVIS DE MOTION – Règlement numéro 2021-032 décrétant un emprunt de 875 784,96 \$ afin de financer la subvention du ministère du Transports Québec accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routière locales.

- 1.12 Appel d'offre par invitation - Évaluation de la valeur de reconstruction des bâtiments municipaux pour fin d'assurance
  - 1.13 Augmentation de la marge de crédit
  - 1.14 Modification contrat de travail CTGC03 et CTSR03
  - 1.15 Offre d'achat lot numéro 5 498 122
  - 1.16 Don Maisons de soins palliatifs en Outaouais
  - 1.17 Part de la ristourne 2020 de la MMQ
  - 1.18 Signataire demande de certificat d'autorisation et frais exigible ouverture de dossier au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (Chemin Mulligan Ferry)
  - 1.19 Appel d'offre par invitation –service d'ingénierie
- 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 2.1 Achat d'équipements
  - 2.2
- 3. TRANSPORT**
- 3.1 Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement des infrastructures routières locales
  - 3.2 Programmation T.E.C.Q. 2019-2023
  - 3.3 Appel d'offre publique – SEAO – garage municipal
  - 3.4 Appel d'offre sur invitation regroupée – chlorure de calcium
  - 3.5 Appel d'offre par invitation - balayage des rues et fauchage de la végétation
  - 3.6 Achat de chaînes pour camion
- 4. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 4.1
- 5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 5.1
- 6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
- 6.1 Renouvellement d'autorisation de la carrière auprès de la CPTAQ
  - 6.2 Rapport de l'urbaniste (Mars 2021)
  - 6.3 Cession de terrain - chemin Bélair
  - 6.4 Cession de terrain – Route 11
- 7. LOISIRS ET CULTURE**
- 7.1 Protocole d'entente – Village des Aînés de la Vallée de La Gatineau
- 8. VARIA**
- 8.1
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

2021-04-055  
1.4

---

**ORDRE DU JOUR**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour et de la disponibilité des documents au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

**IL EST PROPOSÉ** par Craig Gabie, **APPUYÉ** par Lynn Noël et résolu d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant les sujets suivants :

- 1.20 RÉEMBAUCHE STÉPHANE DOMPIERRE
- 6.5 OFFRE D'ACHAT DE TERRAIN

**ADOPTÉE**

2021-04-056  
1.5

---

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2021**

---

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2021;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Paul Chamberlain et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2021 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

2021-04-057  
1.6

---

**ADOPTION PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES**

---

**IL EST PROPOSÉ** par Lynne Lachapelle  
**APPUYÉ** par Sylvain La France  
Et résolu

D'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour le mois De mars 2021, totalisant les montants suivants :

Salaires nets	28 789,39 \$
Remises provinciales	10 900,90 \$
Remises fédérales	3 799,39 \$
Remises du Régime de retraite	3 636,64 \$

**ADOPTÉE**

**2021-04-058**  
1.7

---

#### **ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES**

**IL EST PROPOSÉ** par Lynne Lachapelle  
**APPUYÉ** par Sylvain La France  
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le registre des chèques du mois de mars 2021 totalisant un montant de 94 829,45 \$.

**ADOPTÉE**

**2021-04-059**  
1.8

---

#### **ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS**

**IL EST PROPOSÉ** par Lynne Lachapelle  
**APPUYÉ** par Sylvain La France  
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois de mars 2021 totalisant un montant de 39 970,80 \$ incluant les prélèvements bancaires.

**ADOPTÉE**

**2021-04-060**  
1.9

---

#### **DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - DGE (103,38 \$)**

**2021-04-061**  
1.10

---

#### **DÉPENSES DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE - DCP (0,00 \$)**

---

##### ***Certificat de disponibilité des crédits***

**Je**, soussigné, Pierre Vaillancourt, directeur général de la Municipalité de Kazabazua, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.



**Pierre Vaillancourt, DMA**  
**Secrétaire-trésorier et directeur général**

**2021-04-062**  
1.11

---

#### **AVIS DE MOTION – Règlement numéro 2021-032 décrétant un emprunt de 875 784,96 \$ afin de financer la subvention du ministère du Transports Québec accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routière locales.**

**Avis de motion** est par la présente donné par Robert Bergeron qu'un règlement portant le numéro 2021-032 « décrétant un emprunt de 875 784,96 \$ afin de financer la subvention du ministère du Transports Québec accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routière locales », sera déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Le projet de règlement est déposé au conseil

**2021-04-063**  
1.12

---

#### **APPEL D'OFFRE PAR INVITATION - ÉVALUATION DE LA VALEUR DE RECONSTRUCTION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX POUR FIN D'ASSURANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par Paul Chamberlain  
**APPUYÉ** par Craig Gabie  
Et résolu

**QUE** le conseil mandate le directeur général de publier un appel d'offre par invitation pour effectuer les évaluations de la valeur de reconstruction des bâtiments municipaux pour fin d'assurance.

ADOPTÉE

2021-04-064  
1.13

**AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT**

---

2021-05-092A **IL EST PROPOSÉ** par Lynne Lachapelle  
*Modification* **APPUYÉ** par Sylvain La France  
Et résolu

**QUE** le conseil mandate le directeur général de faire une demande auprès de l'institution financière Fédération des caisses Desjardins du Québec pour le compte de la municipalité portant le # 815-30177-0040303-0 une augmentation de la marge de crédit de 250 000 \$ à 350 000 \$ et mandate le directeur général M. Pierre Vaillancourt et le maire M. Robert Bergeron de signer pour et au nom de la municipalité.tous les documents relevant de cette demande

ADOPTÉE

2021-04-065  
1.14

**MODIFICATION CONTRAT DE TRAVAIL CTGC03 ET CTSR03**

---

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des contrats de travail # CTGC03 et CTSR03;

**IL EST PROPOSÉ** par Paul Chamberlain, **APPUYÉ** par Craig Gabie et résolu,

**QUE** le conseil accepte les modifications tel que stipulé au contrat de travail #CTGC03 et CTSR03 et mandate le directeur général de signer pour et au nom de la municipalité ces contrats de travail.

ADOPTÉE

2021-04-066  
1.15

**OFFRE D'ACHAT LOT NUMÉRO 5 498 122**

---

2021-05-101 **IL EST PROPOSÉ** par Paul Chamberlain  
*Résiliation* **APPUYÉ** par Lynn Noël  
Et résolu

**QUE** le Conseil accepte l'offre d'achat du lot # 5 498 122 registre foncier officiel du Québec, dans la municipalité de Kazabazua, une superficie de 181,5 mètres de Dean Robinson au prix de vente de 3 500 \$. Tous les frais de notaire sont de la responsabilité de l'acheteur et le conseil mandate le directeur général de signer pour et au nom de la municipalité tous les documents pertinents de cette vente.

ADOPTÉE

2021-04-067  
1.16

**DON MAISONS DE SOINS PALLIATIFS EN OUTAOUAIS**

---

**IL EST PROPOSÉ** par Lynn Noël  
**APPUYÉ** par Lynne Lachapelle  
Et résolu

**QUE** le conseil autorise une contribue de 200 \$ pour les maisons de soins palliatifs en Outaouais, Fondation-Froment-Savoie, La maison des Collines and Résidence Le Monarque.

ADOPTÉE

2021-04-068  
1.17

**PART DE LA RISTOURNE 2020 DE LA MMQ**

---

Le dépôt du remboursement du MMQ pour l'année 2020 est déposé au conseil par le directeur général, notre part est de 1215 \$.

2021-04-069  
1.18

**SIGNATAIRE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION ET FRAIS EXIGIBLE OUVERTURE DE DOSSIER AU MINISTRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (CHEMIN MULLIGAN FERRY)**

---

**IL EST PROPOSÉ** par Lynn Noël  
**APPUYÉ** par Craig Gabie  
Et résolu

**QUE** Pierre Vaillancourt, directeur général soit autorisée, au nom de la municipalité de Kazabazua à signer toute demande de certificat d'autorisation au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune projet déménagement du chemin sur Mulligan Ferry

**QU'UN** chèque à l'ordre du ministre des Finances du Québec avec le numéro séquentiel 20\_07\_029\_PM au montant de 2 006,32 \$ soit émis.

ADOPTÉE

2021-04-070  
1.19

---

### APPEL D'OFFRE PAR INVITATION – SERVICE D'INGÉNIERIE

---

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France  
**APPUYÉ** par Paul Chamberlain  
Et résolu

**QUE** le conseil mandate le directeur général de publier un appel d'offre par invitation en service d'ingénierie pour différents projets, déménagement du chemin Mulligan Ferry, projet de la TECQ, asphaltage.

ADOPTÉE

2021-04-071  
1.20

---

### RÉEMBAUCHE STÉPHANE DOMPIERRE

---

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France  
**APPUYÉ** par Lynne Lachapelle  
Et résolu

**QUE** le conseil réembauche Stéphane Dompierre au poste de Journalier – Chauffeur – Opérateur, poste permanent, avantages sociaux, pension et au salaire du poste de Micheal Frederick.

ADOPTÉE

---

## 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

---

2021-04-072  
2.1

---

### ACHAT D'ÉQUIPEMENTS

---

**IL EST PROPOSÉ** par Craig Gabie  
**APPUYÉ** par Paul Chamberlain  
Et résolu

**QUE** le Conseil autorise et engage la dépense pour l'achat de chapeaux et de bottes tel que soumis par L'Arsenal soumission numéro SOUM055391, en date du 25 mars 2021 au coût de 1 759,12 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

---

## 3. TRANSPORT

---

2021-04-073  
3.1

---

### PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

---

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kazabazua a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kazabazua désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kazabazua s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kazabazua choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux ;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de Craig Gabie, appuyée par Sylvain La France, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Kazabazua autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

2021-04-074  
3.2

---

### PROGRAMMATION T.E.C.Q. 2019-2023

---

**Attendu que** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**Attendu que** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**En conséquence**, sur proposition de Craig Gabie, appuyé par Sylvain La France, Il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**ADOPTÉE**

**2021-04-075**  
**3.3**

### **APPEL D'OFFRE PUBLIQUE – SEAO – GARAGE MUNICIPAL**

---

**ATTENDU** que la municipalité veut réaliser la construction d'un garage municipal par phase;

**ATTENDU** qu'un appel d'offre public a été modifié pour répondre à la réalisation de phase 1 du projet par l'architecte M. Robert Ledoux et par l'ingénieur de la firme LH2, M. Alexandre Hudon;

**ATTENDU** que le conseil a pris connaissance de l'estimation de coûts reliés à la phase 1 du projet de construction du garage municipal;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Paul Chamberlain, **APPUYÉ** par Craig Gabie et résolu;

**QUE** le conseil mandate la direction générale de publier une demande de soumissions publique relative à un contrat de construction, comportant une dépense égale ou supérieure au seuil décrété par le ministre et de publiée dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement pour l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) et dans un journal qui est diffusé sur le territoire de la municipalité et de prévoir que tout document auquel elle renvoie.

**ADOPTÉE**

**2021-04-076**  
**3.4**

### **APPEL D'OFFRE SUR INVITATION REGROUPÉE – CHLORURE DE CALCIUM**

---

**IL EST PROPOSÉ** par Lynne Lachapelle  
**APPUYÉ** par Sylvain La France  
Et résolu

**QUE** le conseil mandate la municipalité de Kazabazua de publier un appel d'offre sur invitation d'une soumission regroupée des municipalités de Low, Lac Ste Marie, Kazabazua ainsi que de l'entreprise Atlas, pour l'achat 16 ballots de 1000 kg de chlorure de calcium pour la municipalité de Kazabazua.

**ADOPTÉE**

2021-04-077  
3.5

**APPEL D'OFFRE PAR INVITATION - BALAYAGE DES RUES ET FAUCHAGE DE LA VÉGÉTATION**

---

**IL EST PROPOSÉ** par Lynn Noël  
**APPUYÉ** par Craig Gabie  
Et résolu

**QUE** le conseil mandate la direction générale de publier un appel d'offre par invitation pour le balayage des rues et le fauchage de la végétation dans la municipalité de Kazabazua pour l'année 2021.

**ADOPTÉE**

2021-04-078  
3.6

**ACHAT DE CHAÎNES POUR CAMION**

---

2021-05-087  
Modification

**IL EST PROPOSÉ** par Craig Gabie  
**APPUYÉ** par Paul Chamberlain  
Et résolu

**THAT** Council authorizes and engage the expense for the purchase of custom chains as submitted by SD Industrial estimate number 1224 dated March 15, 2021 at a cost of \$ 2,712.93 including applicable taxes.

**CARRIED**

---

**4. HYGIÈNE DU MILIEU**

---

**5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

**6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

---

2021-04-079  
6.1

**RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DE LA CARRIÈRE AUPRÈS DE LA CPTAQ**

---

**Considérant que** le demandeur, 9001-0216 Québec Inc. Exploite une carrière sur les lots : 5 497 849, 5 497 424, 5 497 425, 5 497 876 et 5 497 422 (ce dernier n'étant pas situé en zone agricole) situé dans la municipalité de Kazabazua;

**Considérant que** le site fait l'objet d'une autorisation de la Commission (# 36649) et le demandeur désire renouveler l'autorisation de la carrière (d'une superficie de 20,54 ha) pour une période de 10 ans, incluant des opérations de concassage et de tamisage;

**Considérant que** le demandeur désire ajouter une utilisation sur le site soit la réception des résidus de balayage de rue, matériel qui sera récupéré et mélangé au MG20 pour la revente;

**Considérant que** le site est déjà en exploitation et fait l'objet d'une autorisation;

**Considérant que** le site est le plus propice à la poursuite des activités de la carrière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvain La France, appuyé par Paul Chamberlain et résolut;

**De recommander** à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter la demande du demandeur, 9001-0216 Québec Inc. pour le renouvellement d'autorisation pour l'exploitation d'une carrière sur les lots : 5 497 849, 5 497 424, 5 497 425, 5 497 876 et 5 497 422 (ce dernier n'étant pas situé en zone agricole) cadastre officiel du Québec, dans la municipalité de Kazabazua, d'une superficie de 20,54 ha) pour une période de 10 ans, incluant des opérations de concassage et de tamisage;

**De recommander** à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter la demande pour ajouter une utilisation sur le site soit la réception des résidus de balayage de rue, matériel qui sera récupéré et mélangé au MG20 pour la revente;

**ADOPTÉE**

2021-04-080  
6.2

**RAPPORT DE L'URBANISTE** (Mars 2021, total de 10 permis)

---

2021-04-081  
6.3

**CESSION DE TERRAIN - CHEMIN BÉLAIR**

---

**ATTENDU** que cette cession est faite selon les dispositions du Code civil du Québec;

**ATTENDU** que cette cession vise l'assiette du chemin municipal étant utilisé à des fins privées;

**ATTENDU** que la cession vise à régulariser une situation sur le lot 5 498 590;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lynne Lachapelle, appuyé par Craig Gabie et résolue,

**QUE** le conseil consente à la cession de terrain identifié comme le lot 5 498 590 sous le nom de chemin Bélair, au nouveau propriétaire des lots 5 497 269 et 5 497 271, tous les frais de notaire, sont de la responsabilité de l'acquéreur et le conseil mandate le directeur général de signer pour et au nom de la municipalité tous les documents pertinents de cette cession.

**ADOPTÉE**

**2021-04-082**  
**6.4**

---

**CESSION DE TERRAIN - ROUTE 11**

---

**2021-05-087**  
*Modification*

**2021-05-ATTENDU** que cette cession est faite selon les dispositions du Code civil du Québec;

**ATTENDU** que cette cession vise l'assiette de l'ancienne Route 11 n'étant plus utilisé;

**ATTENDU** que la cession vise à régulariser une situation sur le lot 5 497 951;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvain La France, appuyé par Craig Gabie et résolue,

**QUE** le conseil consente à la cession de terrain identifié comme le lot 5 497 951 sous le nom d'ancienne Route 11, sous condition que le ministère du Transports du Québec confirme qu'ils ont aucun intérêt dans ce chemin que cette cession est divisée par une longueur équivalente en amont du lot 5 497 342 appartenant à M. Mario Monette et que la différence de la longueur restante du lot 5 497 951 soit cédée à M. Marcel Pétrin, M. Gaétan Pétrin et M. Yves Pétrin propriétaires des lots 5 497 952 et 5 497 362,

**QUE** tous les frais de notaire, d'arpentage soient de la responsabilité de l'acquéreur et le conseil mandate le directeur général de signer pour et au nom de la municipalité tous les documents pertinents de cette cession.

**ADOPTÉE**

**2021-04-083**  
**6.5**

---

**OFFRE D'ACHAT DE TERRAIN**

---

**IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France  
**APPUYÉ** par Paul Chamberlain  
Et résolu

**QUE** le conseil mandate le directeur général de présenter une offre d'achat pour le lot 5 497 608 et 5 498 147 appartenant à B. Alexander Topolski sous le matricule 4192-89-4168 au montant de 20 000 \$, si accepté, tous les frais de notaire, d'arpentage seront de la responsabilité de la municipalité et mandate le directeur général de signer pour et au nom de la municipalité tous les documents pertinents de cette acquisition.

**ADOPTÉE**

---

**7. LOISIRS ET CULTURE**

---

**2021-04-084**  
**7.1**

---

**PROTOCOL D'ENTENTE – VILLAGE DES AÎNÉS DE LA VALLÉE DE LA GATINEAU**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a signé un protocole d'entente avec le Village des Aînés de la Vallée de La Gatineau;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** disposition concernant une aide financière au montant de 10 000 \$ doit être faite à l'organisme Village des Aînés de la Vallée de La Gatineau;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Lynne Lachapelle et résolu;

**QUE** le conseil autorise l'aide financière au montant de 10 000 \$ à l'organisme Village des Aînés de la Vallée de la Gatineau et mandate l'administration général d'émettre un chèque en leur nom.

**ADOPTÉE**



---

**8. VARIA**

---

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

10. **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

---

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19h22.

Président

Secrétaire



---

Robert Bergeron,  
Maire

---

Pierre Vaillancourt, DMA  
Directeur général / Secrétaire-Trésorier

« Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».